

D'autres entreprises interviennent également sur la commune (liste non exhaustive).

Il vous appartient de les contacter directement :

- **AZUR PROMO : 04.91.87.07.70**
- **La Bonne Maison : 04.90.59.52.30**
- **Le MARMITON : 04.84.25.35.71**

Il est possible aussi de solliciter le **Conseil Départemental** (dossier d'aide sociale à retirer au CCAS) afin de bénéficier d'une prise en charge d'une partie du montant des repas. Cette prise en charge est soumise à **des conditions de ressources**.

Les conditions de ressources pour une demande d'Aide Sociale

Il ne faut pas dépasser :

- ✓ **1 012,02 €** par mois pour une personne seule
- ✓ **1 571,16 €** par mois pour un couple

Pour plus d'information, il vous est possible de prendre contact avec le Pôle Info Séniors 13 de Salon-de-Provence :

« Pôle Info Séniors 13 »

39, Rue Saint-François -13300 SALON DE PROVENCE

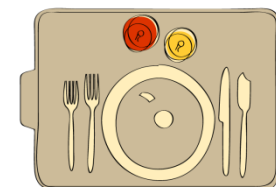
☎ : 04.90.44.13.17

✉ contact.infoseniors@alliage13.com



Centre Communal d'Action Sociale

PORTAGE DE REPAS



1 Avenue du Général Leclerc

☎ 04.90.42.98.17

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Réception du public Lançonnais sur rendez-vous uniquement :

mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Coordonnées :

✉ ccas@lancon-provence.fr

📍 Adresse postale :

CCAS - Ville de Lançon-Provence
Place du Champ de Mars 13680 LANÇON-PROVENCE

<https://www.lancon-provence.fr/fr/ccas/actions-sociales.html>

PRESTATION DU CCAS

Le CCAS de Lançon-Provence a passé un marché avec un prestataire.

Tarif : 10 € TTC par jour – cela comprend :

- Repas du midi : pain + entrée + plat protidique + accompagnement + fromage ou laitage + dessert
- Repas du soir : pain + potage + fromage ou laitage

Livraison Entre 8h30 et 12h00	Lundi	pour les repas du lundi, mardi
	Mardi	pour le repas du mercredi
	Jeudi	pour les repas du jeudi, vendredi
	Vendredi	pour les repas du samedi, dimanche

Conditions à remplir :

Le service de portage de repas à domicile est ouvert à toutes personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap (notification MDPH ou invalidité).

Inscriptions ou modifications :

Les inscriptions se font – **UNIQUEMENT** – en prenant rendez-vous avec le CCAS au 04.90.42.98.17.

Les modifications peuvent être faites par téléphone avec confirmation par mail (**les changements de jours de portage de repas doivent rester exceptionnels**).

Suspension ou Arrêt « Comment faire ? » :

Vous pouvez suspendre ou arrêter le portage de repas en fonction de vos besoins en contactant le CCAS **3 jours avant (jours ouvrés)** au **04.90.42.98.17**

Aucune modification, suspension ou arrêt ne sera pris en compte si vous n'informez pas le CCAS.

Facturation :

Chaque mois, le service finances de la mairie de Lançon-Provence est chargé d'effectuer la facturation du mois écoulé, qui vous sera directement envoyée à votre domicile.

Le paiement peut être effectué soit :

- **par chèque** qui sera à envoyer à l'adresse suivante :
Centre d'encaissement des Finances Publiques
TSA 61110 – 78924 Yvelines Cedex 9
- **par internet** (carte bancaire) sur www.tipi.budget.gouv.fr
- **par prélèvement bancaire** (renseignements auprès du CCAS)



LES AIDES AU FINANCEMENT

Prise en charge possible, en tout ou partie, soit :

1/ par la **caisse de retraite**,

2/ par le **Conseil Départemental** (dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie / APA) : **pas de condition de ressource.**